



EMPLOI & FORMATION, PRATIQUE

VOUS EFFECTUEZ DES MENU-TRAVAUX ? FAITES APPEL AUX JEUNES DE LA CJS !

Des jeunes du territoire d'Erdre & Gesvres qui ont entre 16 et 18 ans ont eu envie de créer leur propre job d'été et de vivre une expérience collective. Et pour ça, ils ont rejoint le dispositif CJS, Coopératives Jeunesse de Services !

Mis en ligne le 08 juillet 2021

Le principe, créer le temps d'un été une véritable entreprise : ils vont collectivement choisir son nom et définir l'offre de services à proposer à leurs futurs clients, faire les devis, réaliser les prestations et les facturer. Autonomes mais pas isolés ! L'association L'Ouvre Boite44 leur garantit un statut, la CCEG met à disposition un local, et deux animateurs seront présents tout l'été pour guider leurs premiers pas dans l'entrepreneuriat coopératif : comment prendre des décisions collectivement, définir et mettre en oeuvre une stratégie de commercialisation, planifier et réaliser des prestations de service pour leurs clients, décider de la répartition du chiffre d'affaires et des salaires !

Une initiation à la vie d'entrepreneur qui permet d'apprendre à se confronter à la réalité du travail, développer la responsabilisation personnelle et mutuelle, la solidarité, la motivation, l'autonomie ainsi que la compréhension réelle de l'utilité des apprentissages.

Par expérience, c'est la 5ème édition, les prestations proposées sont variées, lavage de voitures, distribution de flyers en passant par des travaux de nettoyage, de désherbage ou d'archivage... Les coopérantes font des petits travaux, un vrai projet d'entreprise. Aussi, pour donner un coup de pouce à cette entreprise, que vous soyez un particulier, une collectivité, une association ou une entreprise, ayez le réflexe CJS !

Si vous souhaitez faire appel à la CJS cet été, vous pouvez dès à présent contacter le service emploi au : 02 40 72 10 85 ou par mail emploi@cceg.fr



RETOUR À LA LISTE





Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Permanences du samedi matin supprimées jusqu'à nouvel ordre. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.